

**AVIS DE CORRECTION**

<b>Date de la décision :</b>	25 août 2023
<b>Groupe :</b>	3 – Rural
<b>Dossier :</b>	D08-01-23/B-00157
<b>Demande :</b>	Autorisation en vertu de l'article 53 de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>
<b>Propriétaires/requérants :</b>	Ivan et Jocelyne Garland
<b>Adresse de la propriété :</b>	3363, chemin Devine
<b>Quartier :</b>	20 – Osgoode
<b>Description officielle :</b>	Partie du lot 25, concession 2, canton géographique de Cumberland
<b>Date de l'audience :</b>	15 août 2023
<b>Date de l'avis de correction :</b>	3 juin 2024
<b>Correction apportée :</b>	Condition n° 5 manquante

La condition n° 5 suivante, demandée par la Ville dans son rapport d'urbanisme et approuvée par le Comité de dérogation, est ajoutée à la décision :

5. Que les propriétaires conviennent de céder à la Ville, sans frais pour celle-ci, un élargissement de route non grevé sur toute la façade des terrains, mesurant 13 mètres à partir de la médiane existante de la chaussée ou de l'emprise contiguë le long du chemin Devine, conformément au sous-alinéa 50.1(25)(c) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à l'annexe C16 du nouveau Plan officiel de la Ville. L'élargissement exact doit être déterminé par un levé officiel. Les propriétaires doivent fournir à l'arpenteur-géomètre de la Ville un plan de renvoi indiquant l'élargissement, pour examen et approbation avant son dépôt au bureau d'enregistrement. Ce plan de renvoi doit être lié au réseau de contrôle horizontal conformément aux exigences et aux lignes directrices municipales en matière de référence des levés officiels. Les propriétaires doivent fournir à l'arpenteur-géomètre de la Ville une copie de la décision du Comité de dérogation et un plan de renvoi provisoire qui définit l'élargissement requis. Le Comité exige la confirmation écrite des Services juridiques de la Ville attestant que le transfert de l'élargissement à la Ville a été enregistré. Tous les frais seront assumés par les propriétaires.

Les autres conditions sont renumérotées en conséquence.



Michel Bellemare  
Secrétaire-Trésorier

*Ce document est également offert en français.*

**Committee of Adjustment**  
City of Ottawa  
[Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment](http://Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment)  
[cofa@ottawa.ca](mailto:cofa@ottawa.ca)  
613-580-2436



**Comité de dérogation**  
Ville d'Ottawa  
[Ottawa.ca/Comitedederogation](http://Ottawa.ca/Comitedederogation)  
[cded@ottawa.ca](mailto:cded@ottawa.ca)  
613-580-2436

